

Libération

JEUDI 22 JUILLET 1999

MEDIAS

Piratages en toute légalité

TELEVISION. La Coordination des médias libres a annoncé hier la diffusion de programmes de télé locales du 23 au 29 août. Contrairement à ce qui s'était produit le 14 juillet, avec la diffusion d'émissions «pirates», ce sera cette fois en toute légalité. Globecast, société appartenant au groupe France Télécom, a décidé d'offrir la diffusion, en clair, des programmes du collectif pendant six journées, de 8 heures à 2 heures du matin, via le satellite et sur l'ensemble de l'Europe.